



Conseil d'Administration du 6 juin 2025 (En visio-conférence)

Président du CA : Jean-Luc BARAS

Secrétaire Général, rédacteur du compte-rendu : Alain MONJAUX

Diffusion : Membres du CA et du Bureau

LISTE DE PRESENCE

MEMBRES ÉLUS :	Présents	Excusés	Pouvoir
BARAS Jean-Luc - Président	X		
BOUVEROT Jean – Vice-Président		X	Pouvoir à JL BARAS
BAIGET Florence	X		
CRASNIER Sandrine	X		
GUILLAUME Françoise		X	Pouvoir à F BAIGET
MACQUET Sophie	X		
MASSAQ Nissrine	X		
OSTERMANN Angélique	X		
TREHAN Natacha	X		
CALLO Jean-Charles	X		
CHAMBRAY Didier	X		
COLLIN Jean-Philippe	X		
ETOURNEAU Dominique		X	Pouvoir à JL BARAS
FAYET Jacques		X	Pouvoir à JC CALLO
GRACIA Bernard	X		
LEBOSSE Patrick	X		
LEGUILLOU Franck		X	Pouvoir à F BAIGET
LESUEUR Thomas		X	Pouvoir à O LLUANSI
LLUANSI Olivier	X		
MARAVAL Philippe	X		
PICARDI Fabrice		X	
BUREAU			
LEROY Nathalie	X		Pas de voix
MONJAUX Alain	X		Pas de voix
SALLE Didier	X		Pas de voix
AUGE Michel	X		Pas de voix
SIDHOUM Sabrina - CAC	X		Pas de voix

Les administrateurs du Conseil National des Achats se sont réunis en Conseil d'Administration de façon dématérialisée le 6 juin 2025 de 8h30 à 10h30.

Le Secrétaire Général rappelle les pouvoirs transmis par les administrateurs absents (1 pouvoir donné par Jean BOUVEROT , absent excusé à Jean-Luc BARAS, 1 pouvoir donné par Françoise GUILLAUME , absente excusée à Florence BAIGET, 1 pouvoir donné par Dominique ETOURNEAU, absent excusé, à Jean-Luc BARAS, 1 pouvoir donné par Jacques FAYET, absent excusé, à Jean-Charles CALLO, 1 pouvoir donné par Franck LE GUILLOU, absent excusé, à Florence BAIGET et 1 pouvoir donné par Thomas LESUEUR, absent excusé, à Olivier LLUANSI). Une feuille d'émargement a été établie. Le quorum étant atteint (20

administrateurs présents à l'ouverture ou ayant donné leur pouvoir), le conseil d'administration peut se réunir valablement.

Il rappelle l'ordre du jour :

1. Introduction du Président national ;
2. Approbation du PV de la séance du CA du 17 janvier 2025;
3. Retour sur les réflexions du Conseil Stratégique;
4. Communication relative à l'élection aux sièges d'administrateurs vacants;
5. Élection du Président national et axes de développement de l'association;
6. Modifications statutaires;
7. Proposition de composition du bureau national et personnalités qualifiées;
8. Proposition d'administrateurs désignés parmi des personnalités qualifiées;
9. Composition du comité éthique;
10. Rapport moral 2024;
11. Rapport financier 2024;
12. Intervention du Commissaire Aux Comptes et arrêté des comptes annuels 2024 ;
13. Report à nouveau 2024;
14. Rapport du comité éthique 2024;
15. Agenda des prochaines échéances

PROCÈS-VERBAL

1. INTRODUCTION DU PRESIDENT NATIONAL

Le Président ouvre la séance du Conseil d'administration. Il remercie l'ensemble des administrateurs présents, souligne l'importance de ce conseil, un rendez-vous périodique qui permet de partager sur les réalisations, les projets et la situation financière de notre association. Le CNA est de plus en plus sollicité tant en interne que par nos partenaires externes et notamment par les instances gouvernementales. Il faut se féliciter de son influence grandissante.

2. APPROBATION DU PV DU CA DU 17 JANVIER 2025

Aucun retour n'ayant été exprimé à propos du procès-verbal du CA du 17 janvier 2025, et aucun souhait d'amendement n'ayant été formulé en séance, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Décision 1 : Approuvé

3. RETOUR SUR LES REFLEXIONS DU CONSEIL STRATEGIQUE :

Le Secrétaire Général rappelle la composition du Conseil Stratégique et présente les réflexions de celui-ci, réuni courant du 1er semestre 2025.

Une 1^{ère} question a été adressée à chacun de ses membres aux fins de connaître leurs points de vue en termes d'axes potentiels de développement de l'association. Il ressort en synthèse les points suivants :

- ❖ **Accroître la couverture des organisations adhérentes** du CNA pour une représentativité encore plus forte, dont des ETI;
- ❖ **La qualité des contenus de nos travaux** : une référence et développer la potentialité de mutualiser des études pour éviter des financements "éparpillés" et pouvoir les utiliser pour des décisions d'investissement;
- ❖ **Le CNA : un acteur-influenceur en termes de formation achats** en allant au-devant de l'université pour mieux y positionner la fonction achats;
- ❖ **Le CNA : un acteur-influenceur pour une meilleure reconnaissance dans un parcours de carrière de la fonction achats** comme une filière d'excellence alors que les "RH ne la connaissent pas";
- ❖ **Le CNA : un acteur-influenceur dans le débat public** en portant des positions notamment quant aux freins à la ré industrialisation et sur sa maîtrise des enjeux économiques induits par les achats publics;
- ❖ **Le CNA doit être un porte-voix en agissant par l'exemple** :
 - **Sur le thème de la souveraineté** avec son impact sur l'achat local (portage d'un index, l'IRAL, Indice Régional de l'Achat Local, incitation en région d'objectifs d'amélioration par la promotion de leviers achats, repositionnement sur son étude conjointe de relocalisation par sa mise à jour et la conduite de projets en coopération)
 - **Sur les achats publics** (mutualisation d'expériences sur des SPASER)
 - **Sur la poursuite de la promotion des valeurs d'achats responsables** en France et à l'échelle EU
 - **Sur le volet social/sociétal** par la promotion des achats inclusifs (Ex Tour de France du jeu "la nouvelle tour de Babel")

Une 2ème question a été adressée à chacun de ses membres aux fins de connaître quels sont les sujets dont le CNA doit s'emparer "absolument" :

A partir d'un "double chapeau" positionnant le CNA :

- ❖ **En tant que valeur institutionnelle** lui conférant **une certaine autorité dans le débat public** ;
- ❖ **En tant que "Think Tank"** lui permettant d'**éclairer** avec transparence **le débat**

Les sujets abordés ont été les suivants :

- ❖ Le CNA doit **se positionner** sur le **souverainisme et ses enjeux** ;
- ❖ Le CNA a une place à prendre grâce à sa présence en régions sur ce **point structurant qu'est la territorialisation**;
- ❖ **Le CNA devrait avoir "son" index** à produire périodiquement;
- ❖ **Nos "HA Lab"** devraient être des contributeurs de contenus **pour les entreprises et notamment les ETI, des références pour répondre aux directions achats** sur le "comment se positionner sur tel ou tel sujet"
- ❖ **Le CNA doit exprimer son rôle influent pour faire passer un cap à l'achat public** , en menant des études qualitatives et du "benchmark" , en finançant des filières de formation , en produisant une "doctrine" face au vide actuel, en instruisant des KPI en termes d'efficience sur l'achat public;
- ❖ **Le CNA doit être un maillon essentiel sur l'axe international**;

Par ailleurs, les 2 sujets "transversaux" suivants ont été mentionnés :

- ❖ Le CNA doit poursuivre ses actions pour **une fonction achats à un niveau plus stratégique**, en considérant les angles de transformation tels que l'IA;
- ❖ **Le CNA doit poursuivre sa différence avec les autres instances achats**

En conclusion de cette présentation, le Président national considère que, face à ces réflexions, il y a obligation d'être ambitieux. Il va s'agir de définir quels sont les moyens nécessaires pour poursuivre et

continuer à faire progresser notre "leadership". Ce sont des réflexions motivantes pour définir les axes de développement de l'association.

4. COMMUNICATION RELATIVE À L'ELECTION AUX SIEGES D'ADMINISTRATEURS VACANTS

Le Secrétaire Général rappelle que 3 administrateurs arrivaient en fin de mandat. 6 candidats ont déposé leurs dossiers, lesquels ont été examinés et validés par le comité éthique. À l'issue du processus électoral, les 3 administrateurs suivants sont réélus ou élus régulièrement; Il s'agit de Fabienne VOISIN-LECUYER, Stéphane FAUSTIN-LEYBACH et Philippe MARAVAL. Cette communication sera réitérée en Assemblée Générale conformément à nos statuts.

Le Président remercie les autres candidats indiquant que l'association doit aussi "leur faire de la place".

5. ELECTION DU PRESIDENT NATIONAL ET AXES DE DEVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION

Le Secrétaire Général rappelle que le mandat du Président national arrivant à expiration, il doit être procédé à une nouvelle élection en séance.

Comme évoqué dans le précédent conseil d'administration du 17 janvier 2025, Il est rappelé qu'en vertu de l'approbation de la modification statutaire en AGO du 17 juin 2024, il sera possible au Président national actuel de briguer un 3^{ème} mandat de Président en se soumettant aux votes des administrateurs.

Jean-Luc BARAS déclare sa candidature à sa succession.

Le Secrétaire Général informe le conseil qu'il n'a pas reçu d'autre candidature et demande à l'assistance si des candidats se déclarent présentement.

Aucun autre candidat se déclarant, Jean-Luc BARAS est invité à évoquer les axes de développement de l'association qu'il compte mettre en œuvre s'il est élu; ces axes, précise-il, sont bien entendu en lien avec les réflexions du conseil stratégique mais également des points de vue échangés dans les différents conseils d'administration.

1. Développer notre capacité à accompagner par la poursuite de la création de contenus de qualité et l'animation du travail collaboratif :
 - Dans la poursuite de l'internalisation, se doter de ressources internes spécifiques, voire faire appel à des ressources externes si besoin
2. Créer une structure "CNA SERVICES"
 - Contrôlée par le CNA, disposant de ressources de grande qualité pour répondre à des besoins spécifiques
3. Développer les contours d'une fondation du CNA pour soutenir nos valeurs
 - Un projet qui apparaît compliqué dans sa concrétisation et dans la définition de sa mission

Au-delà de ces axes, le Président indique que le travail réalisé en régions doit être poursuivi, notamment par rapport aux ETI et PME; les APR en fin d'année doivent pouvoir réaffirmer le rôle du CNA en regard de l'activité économique de la région.

Prendre une part plus importante a-t-il ajouté sur le positionnement du CNA vis-à-vis des media; Il envisage à cet égard de proposer une session de "media training" pour permettre cette renforcer cette position.

Le Secrétaire Général soumet aux votes de ce Conseil d'Administration la candidature de Jean-Luc BARAS.

Le conseil d'administration se prononce à l'unanimité pour la reconduction d'un 3^{ème} mandat de Jean-Luc BARAS, élu donc président national. Les membres du conseil le félicitent pour cette réélection.

Le Président remercie les administrateurs de leur confiance. Il rappelle que nous sommes dans une dynamique très positive et indique qu'il a besoin de rencontrer chacun des membres du conseil d'administration pour voir quelle participation individuelle serait possible au sein de l'Association, au-delà de ce conseil.

Décision 2 : Élection du Président national

6. MODIFICATIONS STATUTAIRES :

1. Modification statutaire relative au Vice-Président national :

Cette proposition de modification statutaire concerne le Vice-Président national et est destinée à entrer pleinement en cohérence avec la modification statutaire concernant le Président national, approuvée en AGO du 7 juin 2024; la modification proposée serait libellée de la façon suivante :

En dehors d'une situation de carence de candidature prévue à l'article 12 des statuts, le Vice-Président national pourra exercer un 3^{ème} mandat afin d'assurer la continuité de fonctionnement et la poursuite du développement de l'association, dans l'intérêt général du CNA et l'intérêt de ses adhérents. Dans ces circonstances, le nombre maximum de mandats exercés par le Vice-Président national est fixé à 3 mandats de 3 ans chacun.

Le Conseil d'Administration n'émet pas de réserve sur cette proposition, laquelle sera soumise aux votes de la prochaine AGO du 6 juin 2025.

2. Modification statutaire relative aux Présidents et Vice-Présidents régionaux

Cette proposition de modification statutaire avait déjà été évoquée lors du conseil d'administration du 17 janvier 2025 et n'avait pas recueilli de remarque de la part du conseil.

La formulation de la modification qui sera soumise aux votes de la prochaine AGO du 6 juin 2025 est la suivante :

Un président régional ainsi que son vice-président pourront exercer un 3^{ème} mandat afin d'assurer la continuité de fonctionnement et la poursuite du développement de l'association en région, dans l'intérêt général du CNA et l'intérêt de ses adhérents. Dans ces circonstances, le nombre maximum de mandats exercés par le président et son vice-président est fixé à 3 mandats successifs de 3 ans chacun.

3. Modification statutaire relative au conflit d'intérêt

Cette proposition de modification statutaire est destinée à faire le distinguo entre les missions d'accompagnement des vacataires pour des missions de formation aux meilleures pratiques d'achats.

Pour rappel, l'extrait de l'article 10 des statuts mentionne :

L'association veille à prévenir et à gérer toute situation de conflit réel , potentiel ou apparent, pouvant exister entre ses intérêts et les intérêts personnels ou professionnels de l'un de ses administrateurs , de l'un des membres des comités institués en son sein, des collaborateurs ou de toute personne agissant au nom de l'association

La modification statutaire porte sur l'ajout des termes suivants :

"Dans le cadre du respect de ce principe d'éthique, il y a lieu de distinguer les missions professionnelles d'accompagnement de celles de vacataires assurant des missions de formation aux meilleures pratiques d'achats. L'appréciation de cette distinction sera assurée par le comité éthique de l'association."

Le conseil d'administration n'émet pas de réserve si ce n'est la précision complémentaire intégrée directement dans le texte séance tenante à la proposition de modification des statuts :

La déclaration de présence d'éventuelle situation de conflit d'intérêts incombe à tout membre de l'association auprès du comité éthique de l'association.

Cette proposition de modification statutaire, intégrant l'ajout défini en séance, sera soumise aux votes de la prochaine AGO du 6 juin 2025

7. PROPOSITION DE COMPOSITION DU BUREAU NATIONAL ET DES PERSONNALITES QUALIFIEES

Le Président propose la reconduction du bureau actuel, ainsi que des personnalités qualifiées, et précise vouloir consulter largement pour identifier d'éventuels changements qui pourraient être apportés par la suite à cette composition. Le résultat de ses consultations sera abordé lors de ce prochain conseil.

Pour mémoire, la composition actuelle du bureau est la suivante :

Jean-Luc Baras : Président
 Jean Bouverot : Vice-Président
 Nathalie Leroy : Déléguée Générale
 Alain Monjaux : Secrétaire Général, Trésorier et Président du CNA Bretagne
 Didier Sallé : Secrétaire Général adjoint
 Michel Augé : Représentant délégué auprès de la Médiation des Entreprises et co-Président du club des labellisés
 Franck Le Guillou : Président du club des directeurs achats
 Pascal Pelon : Président du CNA IDF

Les personnalités qualifiées sont :

Yves Bentolila : Conseiller du Président
 Jean-Philippe Collin : Conseiller du Président
 Franck Le Guillou : Président du club des directeurs achats
 Fabrice Picardi et Bernard Gracia : Représentants désignés des relations avec l'IFPSM
 Didier Sallé : représentant désigné des relations avec l'IFALP
 Michel Augé : Représentant délégué auprès de la Médiation des Entreprises et co-Président du club des labellisés

La présente composition du bureau national et des personnalités qualifiées est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Il est précisé par le Secrétaire Général que la nomination du Vice-Président national entrant dans le cadre de la proposition de modification statutaire N°2 (3 mandats successifs) ne pourra être rendue définitive qu'à l'issue de l'approbation de ladite modification statutaire par l'AGO du 6 juin 2025.

Décision 3 : Adoption de la composition du bureau national et des personnalités qualifiées

8. PROPOSITION D'ADMINISTRATEURS DESIGNES PARMI DES PERSONNALITES QUALIFIEES

Le Président national propose le renouvellement des 4 administrateurs désignés parmi des personnalités qualifiées :

Jean-Philippe Collin
Bernard Gracia
Thomas Lesueur
Olivier Lluansi

La proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration

Décision 4 : Adoption du renouvellement de 4 administrateurs proposés par le Président national parmi des personnalités qualifiées

9. COMPOSITION DU COMITE ETHIQUE :

Le Président national propose le renouvellement du comité éthique. Ce comité est composé de :

Françoise Guillaume
Marc Sauvage
Jean-Michel Mardelle
Fabrice Picardi
Didier Sallé

La proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration

Décision 5 : Adoption du renouvellement de la composition du comité éthique

10. RAPPORT MORAL 2024 :

La Déléguée Générale ayant déjà présentée l'ensemble de l'éventail des activités 2024 de l'association lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2025 s'est attachée à faire un focus sur les activités du 1^{er} semestre 2025, traduisant la poursuite d'une même vivacité du CNA, avec notamment les événements suivants :

- ❖ Un CNA en scène le 15 janvier sur les tendances achats 2025,
- ❖ Un autre CNA en scène, avec 200 inscrits, le 20 mars, sur l'état de la transformation des achats de prestations intellectuelles,
- ❖ La 2^{ème} soirée du Gala du CNA le 2 avril avec 15 partenaires et 200 participants,
- ❖ La 5^{ème} étape du Tour de France des Achats Responsables, en Nouvelle Aquitaine, avec 220 inscrits,
- ❖ La présentation des activités du CNA en régions pour ce 1^{er} semestre

Décision 6 : Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

11. RAPPORT FINANCIER 2024 :

Alain Monjaux présente le rapport financier pour l'exercice 2024. Il souligne la situation financière très satisfaisante de l'association. Les produits d'exploitation dépassent pour la troisième année consécutive le niveau symbolique du million d'euros avec 1 343,5 K€. Le bilan de l'exercice 2024 s'établit à un bénéfice net de 80 510,61 € (quatre-vingt mille cinq cent dix euros et soixante et un centimes).

Il souligne en outre l'intégration au compte de résultat (comptes de classe 8), de la valorisation des contributions volontaires en nature (CVN) pour un montant de 312,6 K€.

Décision 7 : Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

12. INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET ARRETE DES COMPTES ANNUELS 2024 :

Après une rapide présentation de son cabinet d'expertise comptable (cabinet NUMANS), la commissaire aux comptes, Madame Sabrina SIDHOUM, donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice 2024, décrivant les axes de sa démarche d'audit, rappelant les chiffres-clés et les faits marquants de l'exercice.

Elle certifie la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes annuels du CNA, concluant qu'ils ont été arrêtés de manière satisfaisante.

Les administrateurs réunis en conseil d'administration, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article 612-5 du Code du Commerce, approuvent les conclusions dudit rapport.

13. REPORT A NOUVEAU 2024 :

Alain Monjaux propose d'affecter le montant du bénéfice net soit la somme 80 510,61 € (quatre-vingt mille cinq cent dix euros et soixante et un centimes), au report à nouveau. Après cette opération, le solde du report à nouveau est créditeur de 985 329,22 €. (Neuf cent quatre-vingt-cinq mille trois cent vingt-neuf euros et vingt-deux centimes).

Décision 8 : Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation du bénéfice net au report à nouveau

14. RAPPORT DU COMITE ETHIQUE 2024 :

La Déléguée Générale donne lecture du rapport du comité éthique pour l'année 2024 :

Conformément à sa mission, en tant qu'instance de vigilance et de crédibilité pour l'association, le comité a examiné au cours de l'exercice 2024 les dossiers de candidatures des personnalités qualifiées ainsi que ceux des candidats-administrateurs et, à l'issue de ces examens, a adressé ses recommandations auprès du Président national, qui avait saisi ce comité conformément aux statuts.

Décision 9 : Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport du comité éthique

15. AGENDA DES PROCHAINES ECHEANCES :

Il est indiqué les prochaines échéances pour 2026.

Date	Horaire	Type de réunion
16 JANVIER 2026	8 h30 – 10 h 30	CA (Administrateurs)
5 JUIN 2026	8 h30 – 10h30 10 h 45 – 12 h 30	CA (Administrateurs) AGO

En conclusion, Jean-Luc Baras insiste sur la fierté collective d'appartenir au CNA, Il remercie les administrateurs et lève la séance à 10h30.



Le Président

Jean-Luc BARAS



Le Secrétaire Général

Alain MONJAUX